

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

06/03/2017

Dossier complet le :

06/03/2017

N° d'enregistrement :

2017-004970

1. Intitulé du projet

Demande d'autorisation de prélever les eaux souterraines à partir du site de captage du Frigoulois sur la commune de Canaules et Argentières (30)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SM D'EAU POTABLE DU FRIGOULOUS,

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

TALAGRAND Philippe / Président du Syndicat

RCS / SIRET

2 5 3 | 0 0 3 | 0 2 4 | 0 0 0 1 0

Forme juridique

Syndicat mixte communal

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
17 b et d 27 a	Captage en eau souterraine (formations calcaires du Jurassique supérieur) 100 m ³ /h, 1 400 m ³ /j et 360 000 m ³ /an. Création de deux forages de 150 m de profondeur. Procédure d'autorisation au titre de la rubrique 1.1.2.0 Pose de 2145 m de réseau d'adduction, création d'une bache de reprise et d'un local technique.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Cf étude d'impacts jointe

Suite aux études préalables, le projet consiste à créer 2 forages (150 m de profondeur) qui seront équipés de pompes permettant un débit unitaire de 100 m³/h. Les têtes de forage feront l'objet d'un aménagement (regard bâti hors sol). A proximité immédiate des ouvrages se dressera un local technique (10 m x 4 m x 3,5m de haut) qui abritera la chambre des vannes.

Une bache de stockage sera créée sur la commune de Lézan. Un réseau d'adduction reliant le site de captage à la bache sera à poser (2145 m de réseau sur des chemins agricoles, communaux et route).

Enfin, une liaison hydraulique entre la bache de reprise et le réservoir de Lézan sera mise en place (sous voirie).

Le tracé se situe uniquement sous domaine public (chemin de La Caladette et la D907). Le linéaire est de 840 ml de canalisation en fonte Ø125mm.

4.2 Objectifs du projet

Cf étude d'impacts jointe

Les communes de Lézan et de Canaules, adhérentes du syndicat du Frigoulous disposent chacune d'une ressource en nappe alluviale du Gardon pour alimenter en eau potable la population du syndicat : le forage de Lézan et le forage des Gardies. Le captage du Frigoulous viendra se substituer en partie à ces prélèvements qui dérogent de manière récurrente à leurs autorisations de prélèvement.

Ainsi il est prévu à la mise en service du captage du Frigoulous d'abandonner l'exploitation du puits des Gardies et de ne conserver l'exploitation du puits de Lézan qu'en secours.

L'objectif de ce projet est d'assurer une alimentation en eau potable des 6 communes adhérentes au syndicat du Frigoulous tout en supprimant des prélèvements dans la nappe alluviale des Gardons en déséquilibre quantitatif.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Cf étude d'impacts jointe

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Cf étude d'impacts jointe

En exploitation le captage pourra prélever les volumes autorisés à savoir 100 m³/h, 1400 m³/j et 360 000 m³/an.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

• Code de la Santé Publique

– une autorisation préfectorale pour instaurer les périmètres de protection de ce captage au titre de l'article L.1321-2 du Code de la Santé Publique.

– une autorisation préfectorale au titre du Code de la Santé Publique (articles R1321-1 à R-1321-64 relatifs aux eaux destinées à la consommation humaine) pour définir le traitement à mettre en place sur l'eau destinée à la consommation humaine ;

– une autorisation préfectorale au titre du Code de la Santé Publique (articles R1321-1 à R-1321-64 relatifs aux eaux destinées à la consommation humaine) pour distribuer au public de l'eau destinée à la consommation humaine ;

• Code de l'Environnement

– une Autorisation au titre de l'article R.214-1 du Code de l'Environnement rubrique 1.1.2.0

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Cf étude d'impact jointe	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Cf étude d'impacts jointe

Forage :

Parcelle n°227 section AC commune de Canaulles et Argentières

Bâche de stockage:

Parcelle non cadastrée sur la commune de Lézan

Le réseau d'adduction traverse les communes de Lézan et Canaulles et Argentières, uniquement sous voirie et chemins.

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Lézan est située dans le périmètre du PPRi Gardon d'Anduze approuvé le 27/04/1995. La commune de Canaules et Argentières est située dans le périmètre du PPRi Haut Vidourle approuvé le 23/04/2001. Le projet ne s'inscrit pas dans les limites de ces PPRi
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le bassin versant amont des Gardons et ses alluvions ont été classé en ZRE par l'arrêté inter-préfectoral n°2013303-0003 du 30 octobre 2013. Le projet vise à réduire les prélèvements dans les alluvions du Gardon au détriment des calcaires du Jurassique qui ne présentent pas de déficit. Le projet va dans le sens d'une meilleure gestion de la ressource.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche est à 6 km (Falaises d'Anduze n°FR9101372)
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il s'agit d'un captage dont les prélèvements en eau souterraine sont les suivants: 100 m ³ /h, 1400 m ³ /j en pointe et 360 000 m ³ /an. En contrepartie, 1 puits en nappe alluviale sera abandonné et 1 puits ne sera conservé qu'en secours. Cette démarche vise à soulager la nappe alluviale du Gardon qui est en déséquilibre quantitatif.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La bache de reprise est située à proximité d'habitations. Ses pompes sont source de bruit qui sera traité par une insonorisation du bâtiment et des aérations.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La mise en service du forage s'accompagne d'un dossier de DUP qui va instaurer des prescriptions au sein du PPR.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Cf étude d'impacts jointe

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Cf étude d'impacts jointe

Forage implanté hors de tout périmètre de sites naturels (ZNIEFF, Natura 2000....). Les 2145 m de canalisation d'adduction à poser se font sous voirie ou chemin d'exploitation, seuls 165 m de haie entre deux parcelles agricoles pourront être impactées. Une emprise minimale sera définie pour éviter au maximum d'altérer cette haie.

La bache de reprise est située à proximité d'habitation. Ses pompes seront dans un local insonorisé.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Ce projet de captage des eaux souterraines vise à supprimer un captage en nappe alluviale et à limiter l'utilisation d'un deuxième captage en nappe alluviale qu'en secours. Le site retenu n'impacte aucun élément du milieu naturel. Le tracé retenu s'attache à ne rester que sous des voies, ne traverse aucun cours d'eau. Les pompes de la bache de reprise située à proximité d'habitations seront dans un local fermé et insonorisé. Les ventilations seront traitées de manière à ne pas véhiculer le bruit à l'extérieur du local. Le projet ne s'inscrit dans aucune zone inondable identifiée.

Au regard de la faible incidence du projet, il me semble qu'une étude d'impact n'apparaît pas nécessaire et qu'une autorisation au titre de la "loi sur l'eau" reste suffisante pour traiter une incidence principalement liée aux prélèvements.

Un dossier de DUP "code santé publique" sera également déposé (instauration du PPR, définition du traitement)

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7: Courrier de remarques de la DDTM30 Annexe 8: Étude d'impacts réalisée avant la parution du Décret n°2016-1110 du 11 août 2016 et corrigée avec les remarques de la DDTM30

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

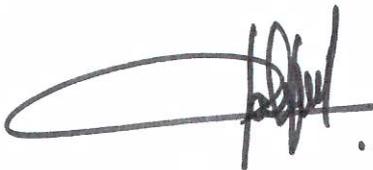


Fait à

Canales

le, 27 Février 2017

Signature



ci-dessus

